***Résidence …………………….***

***Comité d’organisation de l’assemblée générale***

                                                                                                                       Nom/Prénom………………………………..

Étage : ……../ Appt : …………….

**CONVOCATION**

En application de la législation en vigueur et notamment du Dahir n°1-02-298 du 25 rajeb 1423 portant promulgation de la loi n°18-00 (Bulletin officiel du 7 novembre 2002) relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis, et de la nouvelle loi 106-12 modifiant et complétant la loi 18-00 publiée au Bulletin Officiel n°6465 du 16 mai 2016.

Et du règlement intérieur de la résidence ……………………, élaboré par le promoteur Mr………………………

……………………………… ; Vous êtes conviés à une assemblée des copropriétaires.

Le quorum nécessaire pour la tenue de l’assemblée générale **constitutive** n’a pas été atteint lors de notre première réunion, une deuxième réunion de l’assemblée générale constitutive aura lieu. **Elle délibèrera à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés** commele stipule l’article 18 de la loi 18-00.

Le comité d’organisation compte sur votre participation active, et votre engagement.

**Date/Heure** :

**Lieu** :

**Ordre du jour** :

1. Etude, discussion et approbation du règlement intérieur suivant disposition de la loi 18-00, relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis
2. Présentation et ((adoption)) du rapport financier et moral du promoteur durant son exercice comme syndic par intérim
3. Donner quitus au promoteur
4. Election du syndic, du syndic adjoint et du trésorier
5. Adoption du budget prévisionnel
6. Divers

Mesdames et Messieurs les copropriétaires sont conscients de l’importance de cette assemblée générale, qui en plus de l’application et du respect de la législation en vigueur, permettra de constituer une structure qui veillera au maintien du bon standard de notre résidence et à la conservation de la qualité de son aspect général.

Important : les copropriétaires ne pouvant pas assister sont priés de se faire représenter par un mandataire de leur choix, moyennant un simple courrier adressé au comité d’organisation. Toutefois aucun mandataire ne peut représenter plus de deux copropriétaires.

Lagouira le ………………………

Pour le comité d’organisation

Mr ……………………………………………………